



Alcool au volant et lourde peine...

Par **frederic**, le **18/08/2011** à **11:38**

Bonjour, rnje me suis fait contrôlé et sanctionné pour alcool au volant le 15 août avec un taux de 0.77 mg/l air expiré (tampsis pour moi, certes). je suis donc convoqué devant le tribunal au mois de décembre mais je vient de recevoir la lettre du préfet qui me retiens le permis pendant 5 mois (janvier). Que peut-il se passer au tribunal ? Peuvent 'ils décider de me rendre le permis avant ou pas ? Et comment puis-je, non pas "contester" la décision du préfet mais au moins faire réduire la peine que je trouve très lourde... (sachant que avec 0.88, un collègue n'a eut que 2 mois de retrait, c'est râlant !). Pour info, je n'avais commis aucune infraction , jamais eu à payer aucun PV en 12 ans de conduite.rnD'avance merci.rnFRED

Par **mimi493**, le **18/08/2011** à **11:51**

La suspension du Préfet n'est qu'administrativernVous aurez, au tribunal, en sus des 6 points sur le permis, de nouvelles peines (prison avec sursis, amende, suspension de permis etc.)